

CSLE - 275M

C. G. - LOI ÉLECTORALE

Pour une meilleure démocratie

Que cela soit de la manière que se déroule cette consultation ou de la portée de celle-ci, cette réforme ne met pas en cause notre façon de concevoir la démocratie et son développement. Cette réforme, bien qu'elle pourrait régler certains problèmes, ne règle en rien, les problématiques de base qui sont la renonciation d'un électeur de ses pouvoirs, par le biais d'une délégation et de l'incapacité du système partisan traditionnel de représenter dignement l'idéal démocratique.

L'acte de vote demeurera donc, pour un électeur, un acte de renonciation de son pouvoir démocratique au profit de représentants qui s'autorisent parfois à poursuivre et à réaliser des actes anti-démocratiques, qui vont à l'encontre de l'intérêt général et du bien commun. Relevons notamment des lois émises sous le bâillon sans qu'aucune urgence ne soit présente comme nous l'avons connu dernièrement (loi 124 et 134 et 142). Relevons aussi l'absence de consultation ou, pis encore, la consultation bidon, souvent manipulé et financé par nos argents et organisé par le parti au pouvoir afin de favoriser l'intérêt privé plutôt que l'intérêt général. (le summum de l'hypocrisie ou de l'incompétence de nos commentants se manifestent sûrement dans l'absence de réel débat public dans l'ensemble des décisions qui entérinent la réalisation et l'intégration d'accords économiques qui ont des répercussions pourtant fondamentales sur la vie de tous les citoyens) et je n'ose parler des choix fiscaux de nos bons gouvernements.

Bien qu'il soit possible, au moins théoriquement pour l'électorat de mettre dehors un gouvernement incompetent ou corrompu, cela n'est pas si simple que cela dans les contextes électoraux et les campagnes électorales qui font souvent ressortir plusieurs débats en même temps (l'électeur est confronté à faire des choix à partir de plate-formes électorales contenant parfois plusieurs dizaines voire centaines de pages) avec des résultats aussi paradoxal. Il arrive que des élus aillent à l'encontre même de leur plate-forme électorale au lendemain même de leur élection. La TPS en est un exemple éloquent. Non, le droit de vote n'est pas la démocratie.

Ce qui devient intolérable et accentue le cynisme et le désengagement de la population, c'est que ces discussions et ces décisions extrêmement importantes se réalisent dans des espaces clos, souvent concentré au sein de l'exécutif, dans le cadre de marchandage secret. La ligne de parti devient par la suite la seule grille d'analyse des députés qui voteront ces lois.

Les politiciens pensent que lorsqu'ils sont élus, ils détiennent le pouvoir puisqu'ils font des lois, ils ne sont pourtant que des mandataires de la population. On semble bien vite l'oublier une fois au pouvoir.

Ce gouvernement au lieu de se saisir d'une occasion pour promouvoir une réflexion profonde sur une véritable démocratie nous appelle plutôt à nous prononcer sur des décisions qui relèvent plus de la mathématique que sur des éléments fondamentaux pour assurer le pouvoir du peuple par le peuple. Mais que pouvons demander de plus à ce gouvernement qui a démontré depuis son élection un mépris constant de principes

démocratiques. L'adoption la semaine dernière des projets de loi 124- 134 et 142 en sont des tristes exemples qui sont venues confirmer les tendances de décembre 2003 avec l'imposition des projets de lois 30 et 57 notamment.

Sur la forme, cette consultation manque également totalement d'inspiration. Pourquoi cette réflexion ne s'inspire pas de la vaste consultation qui a été menée dernièrement en Colombie Britannique qui avait au moins le mérite d'être menée par des citoyens qui avait d'autres soucis qu'une vision partisane de la situation ?

Ce que nous avons besoin, c'est plus qu'une simple réforme cosmétique de notre modèle démocratique. J'aspire à une réflexion profonde et largement partagée qui prendrait en compte la construction d'une démocratie plus participative, de prise de décisions plus décentralisées (au sens large du terme) et moins partisans et qui fait appel aux compétences civiques de la population.

En relation avec ces valeurs, je ne puis qu'être en désaccord avec cette proposition partisane du gouvernement libéral d'un modèle proportionnelle mixte qui ne ferait que perpétuer le système actuel en modulant les résultats pour les trois principaux partis (et qui probablement favoriserait particulièrement le parti libéral) et qui ne pourrait favoriser l'arrivée de tiers partis et de nouvelles idées à l'Assemblée Nationale.

De même, il me semble incohérent d'introduire une réforme du mode du scrutin qui ne prévoit pas l'introduction de deux votes distincts. Seuls l'expression de deux votes pourraient favoriser l'expression de nuances politiques par l'électorat.

Quant à la création de districts électoraux, cela me semble plutôt artificiel puisqu'ils ne correspondent pas nécessairement à des réalités régionales, j'essaie toujours de comprendre comment le tout pourra s'arrimer avec les municipalités, les municipalités régionales de comté, le conseil Régional des élus. En quoi, notre vie démocratique sera améliorée avec cette nouvelle entité ?

Comme, il ne s'agit pas ici d'une loi ordinaire, malgré ce que peuvent en penser les concepteurs de ce projet de loi, on ne fait pas de réforme du mode de scrutin très fréquemment, je désire m'exprimer afin d'obtenir l'assurance que tout changement soit au minimum l'objet d'un référendum afin d'assurer un réel débat public. C'est le minimum acceptable pour transformer une institution.

Jacques Bouchard
160 Louis
Ste-Sophie

Tél. 450-431-4937